

ASSEMBLÉE NATIONALE6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2432

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, après le mot : « origine » sont insérés les mots : « , d'identité territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Indiquer dans la Constitution qu'il ne peut exister de discrimination en regard de l'identité territorial des personnes contribue à reconnaître l'appartenance des Français à un terroir.